



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral de l'environnement OFEV
Division Déchets et matières premières

Version 1.0, mai 2021

Instructions : nouveau concernant les utilisateurs de veva-online et les installations d'élimination des déchets

Portail eGovernment DETEC



Les services en lien avec les déchets et les matières premières du portail eGovernment du DETEC comprennent actuellement l'administration de l'organisation (données de référence), du site (installation d'élimination des déchets y compris entreprise d'élimination au sens de l'OMoD, entreprise remettante, exportateur) et la déclaration annuelle de déchets non soumis à contrôle [nsc].

Les données relatives au site et à l'organisation des exploitations saisies sur veva-online ont déjà été transférées au portail eGovernment du DETEC.



1 Modifier le site

Modifier les données saisies relatives à votre site ainsi que les codes de déchet saisis. L'ensemble des données modifiées sont vérifiées par le canton responsable.

Lancer un service
Informations détaillées



Vous pouvez faire des modifications relatives à un site existant, compléter ou supprimer des codes de déchets *de manière autonome*. Pour ce faire, utilisez le service « Modifier le site ».



2 Demander site et numéro d'identification

Créer un nouveau site avec un numéro d'identification. Vous pouvez enregistrer ce dernier en tant qu'entreprise remettante ou installation d'élimination des déchets. Votre demande sera transmise au canton responsable pour traitement.

Lancer un service
Informations détaillées



Si vous souhaitez saisir une nouvelle installation d'élimination des déchets, utilisez le service « Demander site et numéro d'identification ». Dans ce formulaire, vous saisissez les données de référence correspondantes.

Pour les entreprises remettantes, vous devez en outre sélectionner l'activité économique. S'il s'agit d'une installation d'élimination des déchets, vous devez de plus indiquer le *type d'installation* ainsi que d'autres données d'exploitation tout comme les *codes de déchets* à recevoir.



www.veva-online.admin.ch

Les procédures relevant de l'OMoD pour les déchets spéciaux [ds], les autres déchets soumis à contrôle nécessitant un document de suivi [scd] et les autres déchets soumis à contrôle [sc] sont à effectuer *comme jusqu'à présent* sur veva-online.

Les outils d'évaluation disponibles sur veva-online peuvent toujours être utilisés, indépendamment du portail.



4 Déclaration annuelle de déchets nsc

Veillez saisir, pour votre site, la déclaration annuelle des déchets non soumis à contrôle [nsc]. Les données sont remises chaque année et vérifiées par le canton responsable.

Lancer un service
Informations détaillées



Tout comme l'obligation de faire rapport, la déclaration des déchets porte désormais aussi sur les déchets non soumis à contrôle, comme c'est déjà le cas pour les déchets soumis à contrôle. La saisie de ces déchets [nsc] se fait au moyen du service « Déclaration annuelle des déchets [nsc] ».

Les collaborateurs des services cantonaux disposent de fonctions supplémentaires leur permettant de vérifier ces déclarations et de libérer l'accès de l'OFEV à celles-ci.



Aides

Vous trouverez ici des informations complémentaires pour les services Déchets et matières premières et Veva-online et bien d'autres choses encore.



[Informations détaillées](#)

Vous trouverez d'autres informations et conseils relatifs aux services du groupe Déchets et matières premières dans le service d'information du portail ou dans le répertoire des questions fréquemment posées.